



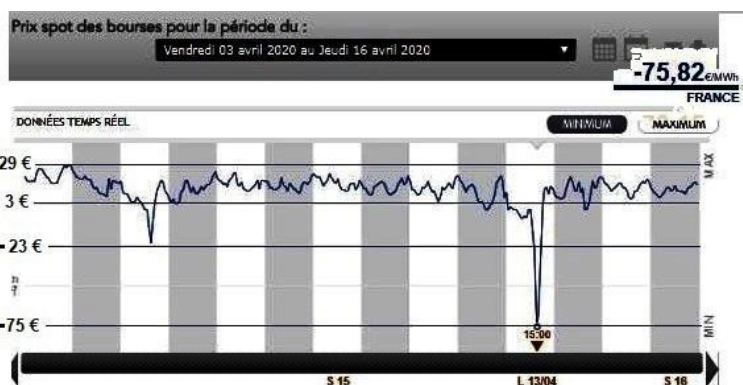
Le 18 avril 2020

Bonjour M. Gilles FORHAN

En cette période de confinement, je viens vous apporter quelques informations sur l'inutilité de la production électrique éolienne pour la réduction du CO₂ et sur son impact sur des dépenses publiques qui pourrait être mieux utilisé, en particulier pour la santé et le redémarrage de l'activité économique

RTE a publié le **bilan de février 2020** et on y apprend (page 3) que " le prix de marché français est en net repli. Avec 26,3 €/MWh, il est au plus bas pour un mois de février depuis 2016 et recule de 12 €/MWh (-31%) par rapport au mois dernier " et aussi que " Le solde France des échanges commerciaux progresse et devient très largement exportateur en février avec 6,5 TWh ". Mais page 2, la production éolienne était de 5,8 TWh.

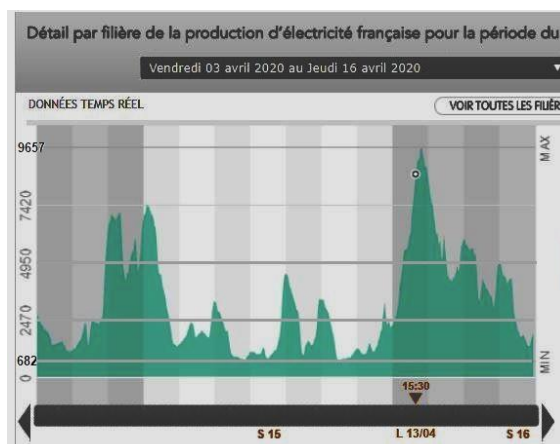
Ce que je comprends c'est que les 5,8 TWh ont été acheté par RTE à 80€/Mwh et vendu à 26,3 €/MWh la différence est payée avec l'argent public ! (pour le mois de février cela a coûté **312 000 000€** d'argent public). Mais cela c'est sans compter les **prix négatifs dont l'explication est page 5** : " On observe principalement des prix négatifs lorsque les productions éolienne et solaire couvrent une part importante de la consommation, ce qui est plus souvent observé en Allemagne. Avec le développement des énergies renouvelables, ces épisodes sont amenés à être de plus en plus nombreux. "



Grâce à nos contrats de long terme qui fixent le prix de vente de l'électricité produite dans nos centrales pour 10 ou 15, 20 ou 25 ans, on a du chiffre d'affaires, qui rentre malgré la crise.

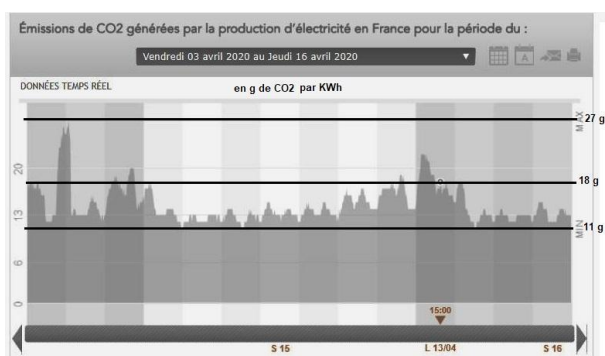
les Echos du 26 mars 2020

Voici du 3 avril au 16 avril 2020 la production éolienne et les prix spots pratiqués par la France



Des promoteurs éoliens se vantent de continuer à gagner de l'argent grâce aux tarifs de l'électricité qu'ils vendent à EDF à des prix garantis sur 15 ans (et exorbitants compte tenu des conditions actuelles du marché)

Lire la réponse du **polytechnicien Michel Faure** à son camarade de promotion.



Quant au CO₂, et pour la même période, on constate que, pour la France la production varie entre 11 et 17 g/ kWh, alors que pour l'Allemagne c'est autour de 300g/kWh, voir le **site ElectricityMap**

L'Espagne, la Belgique, l'Italie dépassent les 100g/kwh

Le virus rend encore plus fou un marché de l'électricité qui l'était déjà


La baisse de l'activité liée à l'épidémie du Covid-19 conduit à une baisse drastique de consommation d'électricité, ce qui désorganise encore plus ce qui était déjà un chaos devenu incontrôlé. Lire la suite [dans Contrepoints](#)

Le 9 avril 2020, la CRE (Commission de régulation de l'énergie) a publié sa délibération portant communication sur les modalités d'application des facilités de paiement des factures ARENH en faveur des fournisseurs prenant en compte les effets de la crise sanitaire sur les marchés de l'électricité ! [lire la délibération](#) qui indique que la CRE aiderait, peut-être, les petits fournisseurs d'électricité.



Marché français de l'électricité : en pleine crise, la concurrence frise l'indécence totale !

En attaquant la décision de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) sur la clause de force majeure des contrats ARENH, les fournisseurs alternatifs font à nouveau preuve d'opportunisme. Pour la CFE Énergies, (Confédération Française de l'Encadrement -Energies) cette attitude finit de plonger la concurrence dans l'indécence alors que l'urgence, c'est que les moyens de la Nation soient prioritairement mobilisés pour faire face à la crise sanitaire. Lire le [communiqué de presse](#) dénonçant les fournisseurs alternatifs **comme Total** qui attaquent devant le Conseil d'Etat la décision de la CRE

Le sens du service public de certains producteurs d'électricité de l'éolien ... est d'abord le sens de la **recherche de l'argent public**. Comme le dit la CRE, les producteurs en question cherchent tout simplement à maximiser leurs marges. Mais ces marges, ces bénéfices sonnante et trébuchant, correspondent à de l'argent public, aux taxes que payent les citoyens y compris les plus précaires ! Sur la semaine du **5 au 12 avril 2020**, la France a versé **138 000 000 d'Euros d'aides publiques** à la production éolienne et photovoltaïque d'électricité. Lire le communiqué [de la cfdtenergieaquitaine](#)

 Au vu de tout cela , nous vous proposons de [signer la pétition](#) proposée par la Fédération Environnement Durable (FED)

L'éolien industriel accapare l'argent de la Santé ! Halte au scandale ! !

Cette pétition est automatiquement adressée par mail au Président de la République, Emmanuel Macron avec copie à Monsieur Edouard Philippe, Premier Ministre, et Madame Elisabeth Borne, ministre de la transition écologique et solidaire !  

 [Signez la pétition](#) pour demander que les milliards versés pour soutenir l'énergie éolienne soit transférés aux hôpitaux. 

Vous pouvez télécharger

 Les [powerpoints de l'APPGE](#) dénonçant les dangers des éoliennes

 Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc

Grâce à des campagnes de propagande financées par des groupes de pression jusqu'à Bruxelles
Et des cabinets de relations publiques travaillant aussi pour le secteur pharmaceutique ou les herbicides
Grâce aussi à des réseaux peu transparents d'influence et d'amitiés

CES ÉOLIENNES ONT REÇU LE FINANCEMENT
DE 16 LITS D'HÔPITAUX
D'UN APPAREIL D'IMAGERIE MÉDICALE
DE 7 LITS DE RÉANIMATION
DE 75 POSTES D'INFIRMIÈRES
DE 17 POSTES DE MÉDECINS



Les 8000 éoliennes en France
Ont bénéficié de 120 MILLIARDS PUBLICS
Pour produire seulement 2% de l'électricité française
Assurée seulement 1 jour sur 5 dans l'année
Avec un tarif fixe exceptionnel « de démarrage »
Qui fonctionne depuis 15 ans
Au moins 2,5 fois le prix du marché
La CRE estime leur rentabilité à 12% annuels
Qui a fait la fortune de nombreux intermédiaires
Sans aucun résultat industriel
Contrôlé par 9 groupes dont aucun Français



éolien de La Luzette

📄 **L'avis négatif du CNPN** (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/

Nous demandons l'abandon pur et simple du projet de Comiac au nom de la sauvegarde des patrimoines et de la biodiversité.

Les élus doivent revenir sur leurs décisions:

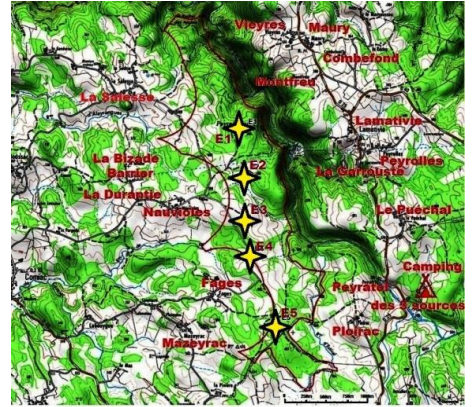
pour notre commune,

pour tous les villages qui bordent l'Escaumels pour toutes les maisons riveraines

Le village de Lamativie est à moins de 1 400 m des emplacements prévus pour les éoliennes E1 et E2 , mais c'est très loin du bourg de Sousceyrac !

Et ce n'est pas mieux pour La Salesse (1 100 m) ou Fages (650 m) ou Nauvioles (700 m) n'oublions pas Espalieu et Ploirac à moins de 800 m d'une éolienne

Pour le camping des 3 sources, c'est encore pire car les éoliennes E4 et E5 le surplomberont, et ils auront les nuisances sonores et visuelles!



Quand aux stabulations des éleveurs, que ce soit les vaches, les cochons ou les brebis, il faudra que les éleveurs trouvent d'autres lieux, au minimum distants de 1 500 m des éoliennes (10 fois la hauteur)

📢 **Le combat contre le projet éolien de Comiac continue et nous comptons sur vous pour nous aider dans cette lutte.**



Merci de nous adresser de nouveaux adhérents et de nouveaux donateurs .

Le gouvernement a supprimé la possibilité de faire un recours gracieux. Il nous faudra donc passer, pour un recours au Tribunal Administratif, par l'intermédiaire d'un avocat- [maître IZEMBARD](#) , au cas où la décision du préfet ne nous serait pas favorable. (la loi du 20 juin n'est pas encore promulguée)

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier qui est dans les servies de la DREAL du Lot

Faisons respecter la loi :

La loi [n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle [n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Vous pouvez signer des pétitions, par exemple

- celle de [l'APPGÉ et de AAPL](#)

Vous pouvez aussi télécharger

- Le bulletin [d'adhésion 2020](#) en format pdf

- Des raisons d'être contre le projet d'un parc industriel d'aérogénérateurs de grande hauteur à Comiac
- Le dossier "dévaluation de l'immobilier à proximité des parcs éoliens de grande hauteur"
- Un pdf appelé manuel éolien de prise illégale d'intérêt ou de complicité...
- le bilan de santé-éolienne écrit en mai 2019 par André Posokhow, membre du CA de la FED.

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED
06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr
appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Brigitte Briard, présidente 06 29 51 46 78

Dominique Lacambre, trésorier

Benoît Briard, trésorier adjoint

Gilles Forhan, secrétaire

Bernadette Forhan, relecture